

Date de publication :

Accusé de réception en préfecture
069-216902387-20260409-DE260409CMA0408-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

COMMUNE DE
ST SYMPHORIEN SUR COISE
Place du Marché
69590 St Symphorien sur Coise

Département du Rhône

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026-04-08

Nombre de membres :
En exercice : 27
Présents : 24
Votants : 27
(dont 3 pouvoirs)

Objet : Constitution de la Commission d'Appel d'Offres

**L'an deux mille vingt-six,
Le 09 avril à 20h00**

Le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Saint-Symphorien-sur-Coise, sous la présidence de Monsieur Jérôme BANINO, Maire.

Date de la convocation :

02 avril 2026

Secrétaire de séance :

Patrick WITHERS

*élu en application de l'article L.2121-15
du Code Général des Collectivités Territoriales*

Présents :

BANINO Jérôme, JOUQUEY Anne-Claire, SARTORETTI Michel, RATTON Maryline, DALBEPierre Michaël, GAUTHIER Vincent, FERLAY Christiane, WITHERS Patrick, VAUX Marie-Aimée, ROLLE Pascale, PONCET Marie-Pierre, LAPLACE Sébastien, GLEIZES Jérôme, BONNET Nadège, CHAUX Cédric, COSSART Céline, MOULIN Rachel, DELVILLE Johnny, BORREL Anne-Laure, RABOUTOT Yvan, PINA Noémie, RIQUELME Robert, BERNEDO Clément, CHATARD Axel

Absents excusés :

ODIN Catherine, excusée, a donné son pouvoir à WITHERS Patrick
BARBIER Maël, excusé, a donné son pouvoir à RIQUELME Robert
TREZEUX Elodie, excusée, a donné son pouvoir à BERNEDO Clément

Entendu la présentation de Monsieur le Maire ;

Vu les dispositions de l'article L1414-2 et L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 5 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.

Toutefois, en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Sont candidats au poste de titulaire : MM Jérôme BANINO, Patrick WITHERS, Vincent GAUTHIER, Axel CHATARD, Johnny DELVILLE et Mme Christiane FERLAY.

Sont candidats au poste de suppléant : MM. Yvan RABOUTOT, Robert RIQUELME, Sébastien LAPLACE, Jérôme GLEIZES et Mmes Anne-Laure BORREL et Nadège BONNET.

Le conseil municipal est invité à élire les membres devant composer la Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent.

Le conseil municipal

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité, par 27 voix pour

1. **DÉCLARE** élue la liste :

Titulaires	Suppléants
Jérôme BANINO	Yvan RABOUTOT
Patrick WITHERS	Robert RIQUELME
Vincent GAUTHIER	Sébastien LAPLACE
Axel CHATARD	Jérôme GLEIZES
Johnny DELVILLE	Anne-Laure BORREL
Christiane FERLAY	Nadège BONNET

2. **CHARGE** Monsieur le Maire et Monsieur le Receveur chacun pour ce qui le concerne de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération,
3. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

